



COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL : Entre iniquité et opacité !

« Pour la première fois en 2018, tous les agents relevant du RIFSEEP vont bénéficier du complément indemnitaire annuel (CIA) à l'issue de la campagne d'entretien professionnel. Cette prime permettra de prendre en compte l'investissement de chacun au service de l'action du ministère ». Courriel du 13/04/18 de M. Barbaret, secrétaire général du Ministère à l'ensemble des agents.

Pourtant, de nombreux titulaires ne l'ont pas touché, sans respect des règles d'attribution...

Pour exemple, cette année le Complément Indemnitaire Annuel de référence est pour un adjoint d'accueil et de surveillance de 420 € et de 600 € pour un chef de service. Soit pour une équipe de 10 agents et d'un TSC une enveloppe CIA de 4 800 € que l'administrateur doit répartir suivant les règles définies dans la note du ministère de la Culture du 21 juin 2018.

Celle-ci fixe les critères d'attribution et son mode de répartition. Est écrit en gras dans ce document que « **sauf cas exceptionnel dûment justifié** » la prime doit s'inscrire dans une échelle limitative de 25 % à 175 % du montant de référence, soit **entre 105 et 735€** pour un adjoint d'accueil et de surveillance et **entre 150 et 1000 €** pour un chef de service.

Et pourtant de nombreux agents n'ont bénéficié d'aucune prime, et ceci dans un total non respect de la note d'application ! Si l'on suit à la lettre l'esprit de la note de M. Barbaret, il est ainsi clairement signifié à certains agents qu'ils n'ont fait preuve d'aucun « *investissement au service de l'action du ministère* » ! Quand on connaît les missions et les conditions de travail dans les monuments, de qui se moque-t-on !

Pour rappel, la CGT s'est toujours opposée au système des primes (non prises en compte dans le calcul des retraites notamment) mais a fortiori lorsque ce sont de pseudo primes au mérite. Celles-ci n'ont pour but que de diviser les collectifs de travail et de faire du clientélisme.

Le SNMH-CGT a interpellé M. Bélaval, président du CMN, lors du comité technique du 19 octobre pour dénoncer le fait que plusieurs agents n'avaient touché aucune prime. Si celui-ci reconnaît qu'il y a un problème et que cela ne doit pas arriver, M. Bélaval ne propose pour le moment rien pour y remédier.

Le CMN s'exonère des consignes du ministère. Qu'en sera-t-il lorsque nous serons sous l'emprise de la gestion directe ?

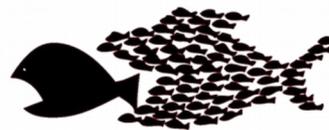
En tout état de cause, pour le SNMH-CGT, il faut impérativement augmenter les salaires et les pensions !

Paris le 6 novembre 2018

Si vous n'avez touché aucune prime, contactez-nous !

Pas de panique,

soyons solidaires !



61 rue de Richelieu 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70

Mél : snmh.cgt@gmail.com / Internet : www.cgt-culture.fr / Facebook: <http://www.facebook.com/snmh.cgt>